

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Vallée](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f48be6d3cfa94003185769b0>

Date d'obtention : 2023-12-18 17:21:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre les étapes de la grille aide-mémoire sexto, afin de bien mettre en application la démarche. Il est important d'évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. S'assurer du bien-être de la victime. Donc, les étapes sont les suivantes: 1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime en remplissant la grille d'accompagnement Sexto. 2. Évaluer l'incident. 3. Vérifier l'information de toutes les personnes impliquées seul à seul 4. Déterminer si c'est un geste malveillant ou impulsif. Si c'est une acte malveillant, contacter le service de police et suivre les étapes de la trousse. Déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents du jeune instigateur et les autres personnes concernées. S'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). S'il est impulsif, il faut gérer la situations en conformité avec les politiques de l'établissement et de s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués et le dossier est renvoyé aux policières et aux policiers et traité par la rencontre de sensibilisation SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Premièrement, en intervenant rapidement, l'intervention aide à cesser la situation rapidement et limitent la propagation des images intimes. De ne pas limiter la collecte d'informations, elle est importante. Veuillez au bien-être de la victime et voir la meilleur façon de la soutenir et de la rassurer. La méthode aide à diminuer les conséquences psychologiques et sociales pour la victime. Il est important de suivre le protocole et les étapes sans en déroger. Tenir compte de la collaboration des jeunes, des circonstances, du niveau de maturité des jeunes impliqués, de la nature de leurs gestes, de leurs intentions. Dans les trois situations, il a la possibilité que le jeune collabore ou non, que ce soit un acte malveillant ou impulsif et la grille permet d'évaluer ça concrètement et nous guider toujours de la même façon selon les cas proposées et les informations recueillis.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que des autres jeunes impliqués. Limiter le plus rapidement la propagation des images intimes. Essayer de limiter les discussions au strict minimum et demander aux parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres personnes impliquées ainsi que leur vie privée. Être sensible au jugement qu'ils peuvent vivre et nous ne pas en avoir et rester dans la compréhension.